



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 février 2010

L'an deux mille dix, le dix huit du mois de janvier à dix neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS
M. Jean Luc REBY

POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2010

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : MAISONS EN BOIS

Thierry AUDOUIN fait le bilan de l'avancement des travaux de la commission :

- Mme VAN DEN DRIESCH a été de nouveau rencontrée pour préciser certains points. Les constructions qu'elle commercialise, s'inscrivent parfaitement dans le cahier des charges élaboré par la commission, le coût HT clé en main hors VRD est de 1 000 €/m² est confirmé.
- Mme CHAMPION du Conseil Général a également rencontré la commission. L'idée d'un écoquartier a remporté son adhésion. Au préalable, elle souhaite qu'un bureau d'étude soit consulté (coût environ 15 000 €), **Le conseil municipal donne son accord pour cette démarche et délègue Thierry AUDOUIN pour reprendre contact avec le Conseil Général.**

M. le maire précise qu'il a également eu des contacts avec Allier Habitat qui pourrait être intéressé par la construction de 3 à 5 maisons en locatif. Thierry AUDOUIN précise qu'avec les personnes intéressées par l'accession à la propriété, cette opération pourrait être réalisée sans investisseur comme cela était envisagé en premier.

POINT N°3 : PRET POUR LES TRAVAUX DES REMPARTS

M. le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt-relais de 500 000 € pour financer les travaux en attente de subventions. Les deux établissements de crédit de la commune (CACF, Banque Populaire) ont été consultés. **Le Conseil Municipal donne son accord pour le Crédit Agricole.**

POINT N°4 : EMPLOYES MUNICIPAUX – MEDAILLES DU TRAVAIL

Françoise POBEAU et Marc SIGNORET font le point :

- La vacance de poste de M. BONAMOUR a été mise en ligne sur Internet via le Centre de Gestion, la clôture des candidatures est arrêtée au 15 mars 2010.
- Concernant le remplacement de M. CINIER, il est envisagé de faire appel à des personnels déjà en poste.
- Tableau d'avancement 2010 : pas de personnels concernés
- Médailles du travail : **Le Conseil Municipal donne son accord pour que des démarches soient entreprises.**

POINT N°5 : FORUM DES ASSOCIATIONS

Corinne TREBOSC fait le point sur la réunion qui a eu lieu fin janvier 2010. Les associations sont en grande majorité partantes pour cette organisation qui doit avoir lieu le dimanche 12 septembre. Une réunion pour la mise en place sera programmée au printemps.

POINT N °6 : REMPARTS

Gérard REVIDON informe le conseil que les travaux se poursuivent, les tuiles de la maison paroissiale ont été enlevées.

POINT N °7 : BOUES ET ASSAINISSEMENT

- Claude MICHEL fait un point sur l'assainissement. L'assainissement non collectif devra être mis aux normes avant le 31 décembre 2012. Le Bureau de la Qualité de l'Eau de l'Allier (BDQE) va réaliser un diagnostic sur 250 installations. Le coût est pris en charge à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau et 30 % par le Conseil Général, 45 € restent à la charge de la collectivité. **Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un courrier d'intention soit rédigé.**

- Claude MICHEL fait le bilan du dossier d'épandage des boues. A l'heure actuelle, les agriculteurs intéressés sont choisis, le dossier doit être déposé à la Direction départementale de l'Agriculture pour validation, dans un mois l'opération devrait être menée.

POINT N °8 : PAYS DE TRONCAIS

Un bilan des travaux de l'association est fait au Conseil Municipal :

- Des travaux de réfection du bar et de l'accueil du camping de St Bonnet vont avoir lieu pour un montant de 60 000€.
- Le personnel des campings va être renouvelé

POINT N °9 : ELECTIONS REGIONALES

M. le maire constitue les permanences du bureau de vote pour les prochaines élections des 14 et 21 mars prochain.

POINT N°10 : QUESTIONS DIVERSES

Panneau de signalisation touristique au rond point sur la route de Bourges

M le maire informe le conseil que le Conseil général du cher est d'accord pour remettre un panneau signalant la cité médiévale d'Ainay le château, les normes sont jointes au courrier.

Demande d'un riverain pour signaler le lieu-dit "La Bête".

Cette demande sera intégrée aux travaux menés par la commission signalétique.

Demande d'exercice des fonctions de garde à titre gracieux de M. BARTOUX

Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, du fait que M. REBY est déjà garde champêtre.

Recette à encaisser

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaissement d'un chèque de 15,67 € de la Sté VEOLIA (arrêt de compteur).

Tarifs du columbarium

Le conseil municipal donne son accord pour les tarifs suivants :

Niche 3 urnes :

- 15 ans = 200 €
- 30 ans = 300 €
- 50 ans = 500 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir = 50 €

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 19 mars 2010 à 19h**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.